RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ du 30 JAN. 2023

portant désignation des membres du jury des concours nationaux à affectation locale externe et interne pour le recrutement des greffiers des services judiciaires pour le département de la Guyane (ressort de la cour d'appel de Cayenne) au titre de l'année 2023

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2015-1275 du 13 octobre 2015 modifié portant statut particulier des greffiers des services judiciaires et notamment l'article 6 ;

Vu le décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2016 modifié fixant l'organisation générale, la nature et le programme des épreuves ainsi que la composition du jury des concours de recrutement des greffiers des services judiciaires ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2020 fixant la liste des corps prévue à l'article 1er du décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours nationaux à affectation locale externes et de concours nationaux à affectation locale internes pour le recrutement des greffiers des services judiciaires ;

ARRÊTE

Article 1er

Sont désignés membres du jury des concours nationaux à affectation locale externe et interne pour le recrutement des greffiers des services judiciaires pour le département de la Guyane (ressort de la cour d'appel de Cayenne) au titre de l'année 2023 :

- **Monsieur François SCHUSTER**, président du jury, vice-procureur chargé du secrétariat général du procureur général de la cour d'appel de Basse-Terre,

- **Madame Raja ABDESSELEM**, directrice des services de greffe placée auprès du service administratif régional de la cour d'appel de Basse-Terre,

- **Monsieur Mathieu LAFITTE**, attaché d'administration hors classe, responsable de la gestion de l'équipement et de l'immobilier au service administratif régional de la cour d'appel de Cayenne,

- **Madame Marie-Laure TENEBAY**, responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel de Fort-de-France,

Article 2

Madame **Marie-Laure TENEBAY** est désignée pour remplacer le président du jury en cas d'empêchement de celui-ci.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 JAN. 2023

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation, le directeur des services judiciaires
P. HUBER